

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Börsen</b>
Akteure	<b>Minder, Thomas (parteilos/indépendant, SH) SR/CE</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Börsen, 2019 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Kapitalmarkt	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>RK-NR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>OR</b>	Obligationenrecht
<b>AG</b>	Aktiengesellschaft

---

<b>CAJ-CN</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>CO</b>	Code des obligations
<b>SA</b>	Société anonyme

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Geld, Wahrung und Kredit

#### Kapitalmarkt

##### MOTION

DATUM: 16.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans les **sociétés anonymes cotées en bourse**, les **conseiller-ère-s en vote** exercent une influence sur les voix des actionnaires. Pour être précis, ces conseiller-ère-s en vote analysent l'entreprise **et** produisent une recommandation de vote. Or, des **conflits d'intérêts** existent potentiellement. L'UE, la bourse américaine et la bourse helvétique ont pointé du doigt les risque de conflits d'intérêts pour les conseiller-ère-s en vote. Alors que le projet initial de révision du droit de la société anonyme (MCF 16.077) s'attaquait à la problématique, l'article 700a P-CO a finalement été supprimé de la révision. Thomas Minder (indépendant, SH) a donc déposé une motion pour légiférer sur les conseiller-ère-s en vote.

Le Conseil fédéral a recommandé d'adopter la motion. Elle a été validée par la chambre haute sans opposition. <sup>1</sup>

##### MOTION

DATUM: 03.06.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Thomas Minder (indépendant, SH) souhaite que le **recours**, par les sociétés cotées en Bourse, **à des** conseillères ou **conseillers en vote soit légiféré** afin d'éviter les conflits d'intérêts. La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a préconisé l'adoption de la motion par 14 voix contre 9 et 2 abstentions. La CAJ-CN a précisé qu'elle avait déjà recommandé l'introduction d'une obligation d'information dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme (SA). Néanmoins, cet article avait finalement été biffé par les chambres fédérales. La CAJ-CN réitère ainsi sa volonté de renforcer la transparence et d'éviter les conflits d'intérêts. Une minorité, emmenée par des élu-e-s PLR et UDC, s'est opposée à la motion.

Lors du vote en chambre, la **motion** a été **adoptée** par 101 voix contre 65 et 1 abstention. Les voix de l'UDC et du PLR n'ont pas été rejointes par des parlementaires d'autres groupes. <sup>2</sup>

---

1) BO CE, 2019, pp.1185 s.

2) BO CN, 2020, pp.598 s.; Rapport CAJ-CN du 15.05.2020